

No 686

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



DIRECTEUR

ANTOINE ROY

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille,

QUÉBEC.

S O M M A I R E

Avril - Mai - Juin

1954

	<i>Pages</i>
CLAUDE DE BONNAULT. — Encore le Brief discours: Champlain a-t-il été à Blavet en 1598?.....	59
R. P. LEON POULIOT, s.j. — Une leçon d'histoire d'Etienne Parent....	71
MARINE LELAND. — Madame de Repentigny	75
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Quelques Capitaines de Milice Du Gouvernement de Montréal Pendant la Guerre de l'Indépendance.....	79
GASTON DEROME. — Jacques Barbeau (1796-1883), patriote de 1837-1838	83
ROBERT-LIONEL SEGUIN. — Le docteur Valois, un patriote ignoré....	85
GERARD MARTIN. — La Chronique du Bibliothécaire	93
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Maîtres du Port de Montréal, 1839-1954	97

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 60

Lévis — Avril-Mai-Juin 1954

No 2

Encore le *Brief discours*: Champlain
a-t-il été à Blavet en 1598?

Par CLAUDE DE BONNAULT

Paris

Le *Brief discours* de Champlain est une source en qui l'on n'a plus guère de confiance, en qui l'on en aura de moins en moins¹. On avait cru aveuglément à son contenu, on n'y croit plus. Tout examen un peu sérieux lui est fatal. Aucun document ne s'est encore trouvé qui en confirme les assertions autobiographiques. Trop de pièces en revanche en dénoncent l'inexactitude, doivent leur ôter tout crédit.

Il y a encore quelques années, par un seul manuscrit nous était connu le texte du *Brief discours*: celui qui des mains, semble-t-il, de M. Féret, de Dieppe, était passé à la bibliothèque John Carter Brown, de Providence (Rhode Island). C'est ce manuscrit qui est à la base des publications de l'abbé Laverdière, de M. H. P. Biggar.

Une nouvelle édition du *Brief Discours* devrait faire état d'un autre manuscrit conservé à Turin (Archivio di Stato Biblioteca J. b. VI. 5). J'en dois la connaissance à M. Philippe Braudel, professeur au Collège de France (1952). Un microfilm en a été envoyé par moi aux Archives de la Province.

Pas plus que l'exemplaire de Providence, celui de Turin n'est daté ou signé. Ce sont deux copies identiques. La seule différence que j'ai constatée entre elles tient au nombre des illustrations: 62 à Providence, 52 à Turin.

Le manuscrit de Turin présente cependant une particularité qui peut avoir un grand intérêt. A la suite du *Brief Discours* y est inséré,

¹ V. Jean Bruchesi, *Champlain a-t-il menti?* dans les *Cahiers des Dix*, n° 15. Montréal, 1951, p. 39-53, et Hubert Deschamps dans son introduction aux *Voyages de Samuel Champlain*. Paris, 1951, p. 5-6, 98.

sur six feuillets, un mémoire intitulé : La navigation des François aux pays des Topinamboux et Margaias, situés dans le Brésil entre les deux rivières de Maregnon et des Amazones. A ce supplément — anonyme — qui raconte les entreprises de Razilly en Guyane n'est assignée aucune date. Mais il y est fait mention d'un fait qui circonscrit les recherches pour l'époque de sa rédaction. Il y est dit que des sauvages topinamboux amenés à Paris dansèrent chez la Reine Marguerite et que le Roi les promena aux Tuileries. Cette anecdote est l'événement le plus récent auquel allusion soit faite dans le récit. Nous savons qu'il faut la placer en 1613. C'est donc autour de cette année-là que nous devons fixer la composition et la copie de la Navigation aux Topinamboux.

Le Brief Discours — exemplaire de Turin — a été copié en même temps, de la même main ou par un "écrivain" qui s'était fait la même main. Mais le Brief Discours de Providence présente toutes les caractéristiques d'un travail exécuté dans le même atelier. Ce sont, pourrait-on dire, deux spécimens d'une même édition.

Faut-il reporter à 1613 le moment où il a été rédigé? Faute d'autres indications, nous ne pouvons mieux faire — une fois admise cette date pour la seconde partie — que de l'adopter, au moins provisoirement, pour l'autre, la plus importante même. Si le Brief Discours a pu être composé sur un brouillon plus ancien, il n'aurait été mis au net qu'en 1613.

Disons-le tout de suite. Ces deux copies ont été faites hors du contrôle de Champlain. L'amiral espagnol qui rapatria en Espagne les soldats de Blavet, les manuscrits du Brief Discours le nomment Soubriago. Champlain avait été en Bretagne. Il savait que cet amiral avait nom Zubiaur. Qu'il ait déformé son nom en Zubiau ou Cubiaur, comme le faisaient les Bretons, on le comprendrait. La graphie serait mauvaise : le son persisterait. Mais pourquoi Soubriago? Le copiste s'est copié. S'il y a eu deux copistes, ils se sont copiés l'un l'autre. Le premier qui aura fait ce travail n'aura pas su lire les notes de Champlain; et Champlain n'aura pas relu, même ce qui le mettait directement en scène.

La présence d'un exemplaire du Brief Discours aux Archives de Turin — a peut-être une signification. Il n'est pas interdit de supposer qu'il est venu là avec les papiers de la maison de Savoie-Carignan, lorsque celle-ci a accédé, en 1831, au royaume de Sardaigne. Les Savoie Carignan avaient été héritiers, en 1641, du comte de Soissons, dernier de sa branche. Ce Louis de Bourbon, comte de Soissons, qui fut tué au combat de la Marfée, était le fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons, avec qui nous débouchons sur le Canada et rejoignons Champlain.

Ce comte de Soissons — Charles — a été vice-roi de la Nouvelle

France. Pendant quelques mois seulement — en 1612 — étant mort peu après sa nomination. Champlain le tenait pour un de ses plus sûrs protecteurs. Il le "connoissoit", nous dit-il, et il nous a fait part de l'entrevue qu'il eut avec lui en 1611 ou 1612².

A cette époque, le comte de Soissons, de concert avec le prince de Condé, s'était mis à la tête d'une faction dirigée contre la politique espagnole de la Régente. Elle tendait à favoriser un rapprochement avec l'Angleterre³.

Serait-il impossible que Champlain soit entré dans ces vues? La conspiration dirigée contre lui à Québec, en 1608, avait pu lui montrer — car c'étaient des Espagnols qui l'avaient machinée, sur des ordres venus de Paris — que la cour d'Espagne voyait de mauvais oeil un établissement des Français au Canada qui serait permanent⁴.

Que Champlain soucieux de sa colonie lui ait cherché un appui extérieur n'aurait rien de surprenant. Une attitude de ménagements, pouvant aller jusqu'à la complaisance envers la cour de Madrid, risquait d'entraîner, si celle-ci l'exigeait, la condamnation de la Nouvelle France. Une entente avec l'Angleterre paraissait opportune. Et sans doute Champlain crut-il avoir beaucoup fait pour son oeuvre en obtenant du comte de Soissons qu'il recherchât la vice-royauté de la Nouvelle France.

Ce protecteur, à peine en possession des moyens de l'être efficacement, disparaissait. Mais la campagne d'opposition aux tendances trop espagnoles de Marie de Médicis se poursuivait dans l'entourage du comte de Soissons. Les ambitions coloniales s'éveillaient en Angleterre. Pour la détourner du domaine que se réservait la France, il était tout naturel qu'on tentât de l'attirer d'un autre côté. Le *Brief Discours* aurait été un mémoire d'informations comme les puissances en collectionnaient sur leurs possessions respectives, destiné à la cour d'Angleterre.

La mesure pouvait se justifier. Les Anglais commençaient à s'intéresser d'un peu trop près au Canada. La carte du Canada de 1611, qui fait partie des Archives de Simancas et que l'ambassadeur d'Espagne à Londres envoya à sa cour, est un des premiers signes de l'autre danger que courait la Nouvelle France. Les Anglais en connaissaient parfaitement la géographie: mais ce qui pour la France était Nouvelle France était pour eux Nouvelle Angleterre⁵.

Si le but du *Brief Discours* a bien été celui que nous lui attribuons,

² *Les voyages de Champlain*, éd. H. Deschamps, p. 168.

³ Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 114-115.

⁴ *Les voyages de Samuel Champlain*, p. 113-114.

⁵ Claude de Bonnault, *Les archives d'Espagne et le Canada*, dans le *R.A.Q.* pour 1951-1953, p. 421-422.

et que confirmerait le soin pris par Champlain de ne lui faire aucune publicité de son vivant, on s'explique ses précautions du début. N'était-il pas nécessaire de mettre les Anglais en confiance? Et comment mieux y réussir qu'en se donnant pour un fidèle du roi, ami de leur reine, d'Henri IV, l'allié d'Elisabeth, pour un homme l'ayant bien servi? Il se présente donc : ancien maréchal des logis de l'armée des maréchaux d'Aumont et de Brissac, de M. de Saint Luc. Ce qui marque une situation importante, chef de l'état-major général des forces royales en Bretagne⁶.

Il aurait donc exercé ces fonctions de 1591 à 1598. Ce qu'il dit avoir été, il ne l'a pas été. Un Samuel de Champlain a bien figuré dans l'armée royale de Bretagne, mais pas avant 1594, pas après 1597. Et à un titre modeste : fourrier ou aide de Jean Hardy (1595). Cet Hardy était maréchal des logis de l'armée du Roi. Champlain était, sous ses ordres, un obscur comparse, un agent employé dans des affaires "secrètes" où n'auraient pas voulu se compromettre des "hommes de nom"⁷.

On croit qu'il a pu, en octobre-novembre 1594, prendre part aux opérations qui aboutirent à la prise du fort de Crozon ou de Camaret⁸.

Mais, en 1598, où était-il? A Blavet, nous dit-il. Son récit est bien connu. Il y est allé — à Blavet, le futur Port Louis — parce qu'il avait envie d'aller en Espagne, "auquel lieu (de Blavet), continue-t-il, je trouvoy un mien oncle nommé le cappitaine Provençal, tenu pour ung des bons mariniers de France, et qui, en ceste qualité, avoict été entretenu par le Roy d'Espagne, comme pillote général en leurs armées de mer";

⁶ *The works of Champlain*, éd. H. P. Biggar, t. I, p. 3. M. Biggar connaissait mal l'ancienne France. N'ayant pas cherché à se renseigner, il a pris un maréchal des logis d'armée, officier supérieur, pour un sous-officier.

⁷ De mars à décembre 1595, Champlain touche ses gages de fourrier. Mais le 15 mai, il est qualifié "aide du sieur Hardy" mareschal des logis de l'armée du Roy", et il reçoit 9 écus "pour certain voyage secret qu'il a fait important le service du Roy". (Arch. d'Ille et Vilaine C 2914), fol. 194 v°, 299 v°, 524 v°, 526 v° et 527.)

Sur les comptes de l'embarquement, Champlain ne figure à aucun titre, mais bien Jean Hardy, mareschal des Logis du Roi (Arch. d'Ille et Vilaine, C. 3758).

Mon ami, Henri Waquet, archiviste honoraire du Finistère, m'a aidé pour cette question de Champlain en Bretagne comme il le fait toutes les fois que je m'adresse à lui, aussi souvent qu'il me faut m'occuper d'histoire bretonne.

Des notes de H. Bourde de la Rogerie ne m'ont pas été inutiles. J'ai beaucoup appris en correspondant avec lui. Il a laissé la réputation d'un archiviste modèle et d'un parfait érudit. Sa modestie lui a nuï. Mais ceux qui vont au fond des choses le tiennent pour un historien de premier ordre, un des meilleurs connaisseurs de la société de l'ancienne France. Il savait énormément — et il savait si bien le dire. Des hommes comme lui, aussi courtois que bien informés, honorent la place qu'ils occupent. On les remplace difficilement.

⁸ Coïncidence qui n'en est peut-être pas une. La seule personne qui, en 1637, éleva des droits à la succession de Champlain, fut une Marie Camaret, épouse de Jacques Hersant, Conseiller des traites foraines et domaniales de La Rochelle (R. Le Blant, *L'annulation du testament de Champlain* dans la *Revue d'histoire des Colonies*, 1950, p. 203-231).

L'oncle Provençal, chargé du rapatriement des soldats espagnols de Blavet, prend avec lui, à bord du *Saint Julien*, Samuel de Champlain. On part, on arrive à Cadix. Là, le général Soubriago retient le *Saint Julien* pour le service du Roi d'Espagne. Mais "domp Francisque Colombe", chef de l'armada qui allait appareiller de San Lucar de Barrameda pour les pays de l'or le réclame à son tour. C'est lui qui l'emporte. Le *Saint Julien* est joint à la flotte des Indes. Champlain en reçoit le commandement. Et au début de 1599, il peut commencer le soi-disant journal de sa soi-disant navigation⁹.

Cette version a été reproduite maintes et maintes fois sans soulever d'objection. En réalité, elle n'a été acceptée qu'aussi longtemps qu'elle n'a pas été soumise à l'épreuve des documents. Au contact de pièces authentiques, elle s'est avérée incapable de résister.

Nous disposons aujourd'hui de trois moyens d'information pour passer au crible les dires de Champlain touchant cette affaire du rapatriement des Espagnols et la part qu'il y aurait prise. Ce sont d'abord les comptes de l'Armada de Coloma que nous avons soigneusement étudiés dans le fonds Casa de la Contractacion aux Archives des Indes, à Séville. C'est ensuite ce que j'appellerais le dossier La Hautière, la réunion des actes qui concernent ce personnage et ses tractations au sujet du fret de ses navires, pour ramener chez eux les Espagnols de Blavet. Ce sont enfin les comptes de la Chambre des Comptes de Bretagne liquidant les dépenses faites à l'occasion de ce rapatriement¹⁰.

Commençons par les sources espagnoles. Champlain n'a pas menti sur un point. C'est bien don Francesco Coloma — son Francisque Colombe — francisation excusable — qui commandait en 1598 la flotte destinée à aller l'année suivante à la Terre Ferme (Isthme de Panama). Les Archives des Indes gardent tous éléments utiles pour connaître sa composition, ses mouvements, les incidents de sa navigation.

Des bâtiments qui en faisaient partie, un seul est spécifié de provenance française, le *San Julian*. Une quittance de valeur inappréciable, datée de Séville, 26 février 1599, nous apprend que ce "flibote" avait été amené de Bretagne par le général Pedro de Zubiaur en 1598. Ce n'est ni Provençal, ni Champlain qui en étaient capitaines, mais Guillermo Eleno¹¹.

Champlain nous égarait. Il nous laissait entendre que c'était en Espagne qu'il aurait fait la connaissance de don Pedro de Zubiaur, amiral

⁹ *The works of Champlain*, t. I, p. 3-9.

¹⁰ Archives d'Ille et Vilaine C 3758. C'est l'année dernière, au cours de recherches, sur la situation de la Bretagne à l'époque où Champlain y avait été ou devait y être, que mon attention avait été attirée sur cette liasse.

¹¹ Caso de Contratacion leg. 2957.

Je dois la transcription de cette pièce à la courtoisie de l'érudit M. Santiago Montero Diaz, de Séville.

de la flotte de Cadix. Ce qui était une singulière manière d'introduire ce personnage. En taisant l'essentiel de son activité, Champlain met en défiance des lecteurs avertis. Si réellement il avait été à Blavet en 1598, il n'aurait pas attendu octobre de cette année-là et Cadix pour être en relations avec Zubiaur. Celui-ci n'a pas quitté la Bretagne depuis 1592. C'est lui qui, en 1598, assumait la charge de ramener dans leur pays les soldats espagnols de la garnison de Blavet¹². Les détours de Champlain ne s'expliquent pas. A la place de Zubiaur, comme principal responsable de l'embarquement, il met son oncle Provençal, qui a le grand tort de n'avoir laissé nulle part de signes de son passage.

Cette haute, cette belle figure du capitaine Provençal, pilote général des armées de mer espagnoles, la voilà qui s'estompe et s'évanouit. Champlain n'était pas dépourvu d'imagination. Cette invention de l'oncle Provençal lui fait honneur. Pour s'inscrire au catalogue des illustres marins français, il ne manque à celui-ci que d'avoir existé. A la date précitée du 26 février 1599, Guillermo Eleno était capitaine du *San Julian* ex *Saint Julien*. Du 11 octobre 1598 à la fin de janvier 1599, il avait été affecté à l'armada de Porto Rico. Dans les derniers jours de janvier 1599, Coloma l'avait pris dans la sienne. Le capitaine était sur un bateau, différent du maître. Le maître du *San Julian* était Bartolomé Lopez, qui le resta jusqu'au mois d'août 1599, que Coloma fit vendre à la Havane le *San Julian* qui faisait eau¹³.

Nous retrouvons plus tard Guillermo Eleno. C'est lui qui, le 2 juillet 1601 — par acte passé devant un notaire de Cadix — fit cession à Champlain de tous "droictz, noms, raisons et actions generalmente quelconques qui peuvent (luy) compecter et appartenir, compect et appartient". Il aurait été nommé, dans cette pièce "Guillaume Hellaine, de nation marseillois, naturel de la cité de Marseille".

Mais cette vente de 1601 ne nous est connue que par la revente que fit de son objet Samuel de Champlain en 1625. Tout ce que lui avait cédé Guillaume Hellaine, il le recéda le 29 décembre 1625, devant un notaire de Paris, à Charles Le Bert du Carlot, ingénieur, géographe du Roi et sergent major de Brouage¹⁴.

¹² H. F. Buffet, de Port Louis, p. 43-45.

Enciclopedia universal ilustrada, t. 70, p. 1468-1469.

¹³ Casa de la Contratacion, leg. 3968. Cf. leg. 2956, 2958.

Il est impossible aussi bien d'affirmer que de nier qu'Eleno ait commandé le *Saint-Julien*, de Blavet à Cadix.

¹⁴ A. Léo Leymarie, *Inédit sur le fondateur de Québec* dans *Nova Francia*, vol. I, 1925-1926, p. 80-85.

L'acte de 1625 avait été découvert par M. Th. Courtaux qui en avait donné la copie dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 30 janvier 1900, col. 152.

Il a été reproduit, d'après cette publication, dans le *B.R.H.* 1914, p. 98.

En 1625, Guillaume Hellaine — Guillermo Eleno — était réputé défunt.

Ce marin, lui aussi, demeure insaisissable. Il était Marseillais, est-il dit en 1625. Mais, à Marseille, impossible de mettre la main sur lui ¹⁵.

Bien entendu, dans les innombrables comptes, rôles, papiers divers, qui subsistent de l'armada de Coloma, aucun Champlain ne se montre et pas davantage de Provençal.

Les actes passés par La Hautière ou intervenus à son occasion nous en apprennent davantage sur les circonstances rappelées par Champlain. Julien de Montigny, seigneur de La Hautière, avait été, en Bretagne, un des séides les plus fanatiques de l'Espagne. La guerre au Roi, il l'avait surtout faite à sa manière qui consistait à se servir des deux bateaux qu'il possédait : le *Saint Julien* et le *Saint Jacques*, pour écumer le golfe du Morbihan et saisir les bâtiments marchands qui tentaient d'y pénétrer. Ce pirate, dès que les affaires de ligue lui avaient paru définitivement compromises, s'était hâté de faire sa soumission à Henri IV avant même son chef nominal, le duc de Mercœur (18-20 mai 1598).

Le 15 juillet de la même année, il passait un contrat avec le maréchal de Brissac, lieutenant général pour le Roi en Bretagne. Aux termes de cette convention, le Roi, représenté par le Maréchal, affrétait au sieur de La Hautière ses deux navires, lesquels devaient venir chercher à Blavet les soldats espagnols pour les ramener en Espagne ¹⁶.

La Hautière avait fait insérer une clause portant que ses deux bâtiments devraient être revenus en France à temps pour entreprendre une campagne de pêche à Terre-Neuve ¹⁷. Le 9 mars 1599, La Hautière obtenait un arrêt du Conseil du Roi ordonnant qu'il lui serait payé 1034 l. comme lui étant dues pour le fret des deux navires ¹⁸.

Un arrêt du même Conseil du 21 mars 1600 était encore relatif aux mêmes bateaux. Mais la situation s'était modifiée. Le 6 mars 1599, l'alcade de justice de Séville aurait donné acte à don Francesco Coloma

¹⁵ La correspondance que j'ai eue en juin et juillet 1950 avec M. Rebuffat, chef adjoint des services historiques de la Chambre de Commerce de Marseille, a abouti à cette conclusion : "personnage qui doit être très intéressant, mais qui, jusqu'à présent, ne paraît pas avoir laissé de trace dans les archives de notre ville."

A tout hasard, signalons la présence à Séville, le 11 janvier 1599, d'un "Guillermo Layné", marchand français (Casa de la Contractacion, leg. 2957).

¹⁶ G. de Carné, *Documents sur la ligue en Bretagne. Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*. Vannes et Rennes, 1899, 2 vol. t. II, p. 158-162.

¹⁷ *Idem*, p. 162.

¹⁸ Bibl. Nat. français 18164, fol. 80.

de la réquisition qu'il avait faite au nom du Roi d'Espagne des deux navires de La Hautière. Sébastien Zamet, le financier, qui avait assuré La Hautière contre les risques qu'ils pouvaient courir en Espagne "au cas qu'ils y fussent retenuz" s'était vu assigner par La Hautière en paiement de dommages intérêts. Et Zamet s'était retourné du côté du Roi. Le 21 mars 1600, l'arrêt du Conseil accordait à Zamet, ayant droit de La Hautière, une somme de 20.000 écus¹⁹.

Si Champlain a cité dans son discours le nom d'un des vaisseaux de La Hautière, il s'est gardé de prononcer le nom de La Hautière lui-même. A ses assertions, l'arrêt du Conseil de 1600 inflige un démenti formel. Le *Saint Jacques* n'aurait pas été affrété par Francisco Coloma "au fret ordinaire", mais bel et bien réquisitionné, confisqué, saisi par fait du Prince et abus de pouvoir.

Mais voici qu'un document peu connu va encore augmenter notre perplexité. Si Champlain ne peut plus exiger de nous une foi absolue, il s'en faut de beaucoup que La Hautière soit croyable en tous points.

A la fin de l'année 1598, la Chambre des Comptes de Bretagne procéda à l'apurement des créances de tous les particuliers qui pouvaient en faire valoir sur l'embarquement des troupes espagnoles de Blavet. Nous y apprenons que ce n'est pas La Hautière qui a eu l'entreprise du rapatriement de cette garnison, mais bien l'amiral Zubiaur. La personnalité agitée et brouillonne de La Hautière intervient dans ces comptes, de façon inattendue. Son contrat avec le Maréchal y est allégué: le commentaire qui l'accompagne en fait un acte sans valeur. Les avances touchées à titre de fret par Julien de Montigny devront être recouvrées sur lui puisque l'on a su "lesdicts vaisseaux n'avoir fait ledict voyage" d'Espagne²⁰.

¹⁹ Arch. Nat. E¹ 2b fol. 121.

Cf. Jean Lorédan, *La Fontenelle, seigneur de la Ligue*. Paris, p. 180. — H. F. Buffet, de Port Louis, p. 45.

Cet auteur assure que les bâtiments de La Hautière auraient été enlevés par les Espagnols alors qu'ils revenaient d'Espagne en France et emmenés aussitôt en Amérique espagnole. Les arrêts du Conseil auxquels il renvoie présentent les faits de toute autre manière. Nous les avons suivis. Le même M. Buffet fait de Coloma un Colonna. Il n'est pas du reste le premier à avoir commis cette erreur.

Ecu est parfois à cette époque équivalent de livre. Les deux termes sont employés l'un pour l'autre dans l'état de la Chambre des Comptes de Bretagne cité plus bas.

²⁰ Arch. d'Ille et Vilaine C 3758. Extraict de la recete et despance touchant l'embarquement des Espaignols estant à Blavet pour leur retour en Espagne du compte rendu par M. Pierre Le Charron, Conseiller du Roy et trésorier général de l'extraordinaire de la guerre, en la Chambre des Comptes de Bretagne pour l'année mil Ve IIIIxx dix huit", fol. 2.)

Ce document a été employé par M. H.-F. Buffet dans un petit article publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne en ses *Mémoires LXXXIII*, 1953, p. 145-150 et intitulé un peu imprudemment: *Le départ des Espagnols de Blavet en 1598 et l'embarquement de Champlain pour Cadix*.

La combinaison par laquelle Zubiaur s'était engagé à rapatrier ses compatriotes peut paraître étrange. Il devait fournir les vaisseaux et le Roi de France en paierait le fret.

On ne peut montrer plus de bonne volonté pour se débarrasser d'un corps d'occupation étranger que n'en montrait Henri IV — et qui allait jusqu'à offrir une chaîne d'or, une haquenée au chef espagnol venu surveiller le rasement du fort des Espagnols et accélérer leur embarquement, tous ses frais de séjour payés à icelui don Juan de Venegas de Cordova ²¹.

Ce sont six navires, d'un port total de 2.000 tonneaux, que Pedro Zubiaur se serait procurés. Les noms de quatre d'entre eux nous sont donnés: le *Saint Jacques*, le *Saint François*, le *Calais*, le *Claude, de Quillebeuf*. La Hautière avait bien un *Saint-Jacques*, mais de tonnage différent: de 100 tonneaux le sien; de 200, celui de Zubiaur. Pas de *Saint-Julien*.

Le contrat La Hautière — Brissac avait été remplacé le 24 juillet 1598 par un contrat avec Zubiaur. L'amiral espagnol avait refusé de "recevoir" les bâtiments de La Hautière, sous prétexte qu'on les avait déclarés jaugeer plus qu'en réalité ils ne jaugeaient ²². Quelle raison le *Saint-Julien* a-t-il donc eue de venir en Espagne?

A trois de ses vaisseaux Zubiaur avait imposé un commandant: Jean "Roze Gallvente". C'était un Espagnol. Nous n'avons aucun indice autorisant à supposer des équipages, des officiers, des capitaines français.

A aucun endroit ne paraît le nom de Champlain. Nombre de familiers du maréchal de Brissac ont coopéré à l'embarquement, en ont profité pour en retirer quelque bénéfice. Champlain n'y est pas.

Partis de Blavet le 23 août 1598 ²³, les navires de Zubiaur atteignirent San Lucar le 11 octobre ²⁴.

Malgré tout ce que nous avons dit, le *Saint-Julien* aurait été l'un d'eux. La quittance de Guillermo Eleno du 26 février 1599 est formelle: "El capitan Guillermo Eleno del flibote *San Julian* de los que trajo Zubiaur de Bretaña y va sirviendo en la armada de don Francisco Coloma",

²¹ *Ibidem*, fol. 12, v°, 13.

²² *Ibidem*, fol. 2, 5, 5 v°, 8, 8 v°, 9, 9 v°.

²³ Le Brief discours dit: "Au commencement du moys d'aoust" pour la sortie du *Saint-Julien* du port de Blavet (*The works of Champlain*, p. 3). M. G. de Carné défendait la date du 9 septembre. (*Op. cit.*, p. 162.)

²⁴ Le Brief discours fait arriver le *Saint-Julien* à Cadix sans dire quand.

et plus loin "Guillermo Eleno... capitán del flibote nombrado *San Julian*, uno de los que trajo de Bretaña el general Pedro de Zubiaur".²⁵

Cette énonciation ne laisserait place à aucun doute si les comptes de la Chambre de Bretagne — à l'extrême fin de 1598 ou au début de 1599 — n'étaient non moins catégoriques dans leurs déclarations: les deux vaisseaux de La Hautière, frétés par lui pour faire le voyage d'Espagne, ne l'ont pas fait.

Les deux témoignages sont authentiques, et de valeur égale: Chambre des Comptes de Bretagne d'une part, Trésorier du roi d'Espagne à la Casa de Contractacion de Séville d'autre part. La question reste en suspens.

Que reste-t-il à présent du prologue du *Brief discours* que nous puissions retenir? Pas grand-chose. Ceci: que de 1594 à 1597, un modeste partisan appelé Samuel de Champlain a compté dans l'armée royale de Bretagne. Mais il est probable qu'il n'a jamais été à Blavet en 1598 — et tout à fait sûr qu'il n'a pas fait, l'année suivante, le voyage de Mexico dans les conditions où il affirme l'avoir fait. A-t-il jamais été en Amérique espagnole? Dans sa lettre au Roi de 1630, qui est peut-être la seule confidence authentique où il nous ait livré un peu de lui-même, l'unique écrit où — en dehors du douteux *Discours* — il soit revenu sur son passé, on lit: "Voilà en peu un échantillon du travail du sieur de Champlain qui, depuis 35 ans, a rendu continuellement service à Votre Majesté, tant aux armées du feu Roy que au voyage qu'il fist, il y a 30 ans, aux Indes Occidentales".²⁶

Ainsi donc, en 1630, Champlain ne tenait pas à ce qu'on en sût davantage sur ce qu'il avait été avant de devenir l'homme du Canada. Au service, dit-il, depuis 35 ans. Cela correspond très suffisamment à la constatation de sa présence en Bretagne. Mais il n'y a rien à tirer de lui quant aux circonstances où il aurait appris son métier de marin. Et il ne s'explique pas beaucoup sur les occasions qui lui auraient fourni l'expérience d'un chef de guerre. Les emplois où nous le voyons en Bretagne n'avaient guère de rapport avec le rôle de capitaine.

L'allusion au voyage de 1600 est bien énigmatique. Les Indes Occidentales peuvent très bien ne désigner que les Antilles. Pourtant, reconnaissons-le, dans le *Brief discours*, on se sert de cette expression comme synonyme de possessions espagnoles de l'Amérique²⁷.

²⁵ Le capitaine Guillermo Eleno, commandant du flibot le *Saint-Julien*, un des navires que don Pedro de Zubiaur a amenés de Bretagne.

²⁶ *Les voyages de S. Champlain*, (éd. H. Deschamps), p. 354.

²⁷ *The works of S. Champlain*, t. I, p. 4.

N'en subsiste pas moins, toujours aussi forte, la terrible objection de Champlain lui-même: "Les François... n'y ont nul accez libre." L'interdit était rigoureux, quasi absolu. L'on ne voit pas quels titres auraient justifié en sa faveur la levée d'une pareille consigne. Qu'est-ce qui le recommandait à la Cour d'Espagne? Rien, ni des considérations de famille, ni le souvenir d'anciennes liaisons politiques. Il paraît difficile d'admettre que les Espagnols se soient départis d'une règle qui était pour eux une maxime d'Etat par complaisance pour un individu inconnu, qui n'avait rien fait pour leur inspirer confiance, qu'ils avaient au contraire tous motifs de tenir à distance.

Si le *Brief discours* — préambule hors de cause — était une relation véridique, Champlain aurait dû se faire gloire de son contenu et revendiquer, à visage découvert, l'honneur d'une reconnaissance aussi exceptionnelle. Dans l'hypothèse de sa véracité, son silence ne se comprend pas. Sa discrétion surprend.

Champlain avait certainement recueilli des informations exactes sur le dernier acte de l'occupation espagnole en Bretagne. Il les a placées en tête de son mémoire — celui-ci n'est apparemment qu'une compilation — mêlées, volontairement ou non, à pas mal de faussetés²⁸.

L'ombre s'étend de plus en plus sur la période de la vie de Champlain antérieure à 1603. Le mystère s'épaissit.

Le premier service que rend la critique est une besogne d'élagage. En éliminant les légendes, les propos en l'air, les on-dit, elle déblaye le terrain et, sur cette table rase, permet d'édifier quelque chose de solide. Il ne faut pas désespérer qu'un jour ou l'autre des documents nouveaux surgissent qui, à l'histoire fantaisiste de Champlain, aident à substituer une histoire vraie.

Claude de BONNAULT

²⁸ M. Jacques Rousseau, qui a étudié le *Brief discours* au point de vue de sa valeur scientifique (*Samuel de Champlain, botaniste mexicain et antillais*, Montréal, 1951), avoue que l'analyse dudit récit ne lui a fourni "aucune solution définitive". Je ne sais pourquoi il s'arrête à cette opinion que "le voyage de Champlain reste vraisemblable". Il a relevé dans le *Discours* force confusions, des conjectures hasardées, des descriptions pleines d'erreurs; et dans les dessins de plantes, des naïvetés, des imprécisions constantes. Cette relation lui paraît n'avoir été rédigée que de mémoire et en l'absence de notes prises sur les lieux.

Une leçon d'histoire d'Etienne Parent

Par le R. P. LEON POULIOT, s. j.

*Collège Sainte-Marie
Montréal*

A sa première session de 1839, la chambre d'assemblée du Haut-Canada vota des propositions favorables à l'Union. Mais elle y mettait des conditions injustes et injurieuses pour le Bas-Canada.

Elle avait stipulé entre autres choses, écrit Chapais, que le siège du gouvernement de la province unie devrait être dans le Haut-Canada; que le nombre des députés à l'assemblée pour chacune des provinces serait de 50 pour le Bas-Canada, et pour le Haut-Canada de 62 (c'est-à-dire le chiffre actuel susceptible d'être augmenté suivant l'augmentation de la population); qu'après un certain délai, qui ne devait pas dépasser 1845, la franchise électorale serait restreinte à ceux où les terres seraient tenues en franc et commun soccage; enfin que la langue anglaise seule serait en usage dans la législature, devant les tribunaux, et dans toutes les procédures publiques. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le caractère odieux de ces conditions posées d'avance par la législature haut-canadienne comme corollaire obligé de son adhésion au projet d'union. Ecoutez comment le biographe de lord Sydenham, son propre frère, la jugeait lui-même: "Leur effet, si elles avaient été acceptées, aurait été de dépouiller les Canadiens français de tout pouvoir politique. Par la seconde condition ceux-ci, nonobstant leur supériorité numérique, auraient été condamnés à une infériorité de représentation sans espoir et constamment croissante. Par la troisième, avant quatre ans, ils auraient été presque complètement défranchisés, leur province étant soumise, pour la plus grande partie de son territoire, au régime de la tenure seigneuriale et non pas à celui du franc et commun soccage. Enfin par la dernière, ils auraient été placés en interdit non seulement dans la législature, mais devant les cours de justice et même dans toute autre assemblée publique". Le gouverneur-général Thomson, le futur Lord Sydenham, voulait irrévocablement l'Union, il voulait, parfait exécuteur des volontés de Londres, l'anglicisation des Canadiens français. Mais il entendait que la chose se fit graduellement, non d'une façon aussi brutale.

Il ne put cependant empêcher les opinions extrémistes de se manifester à la législature de Toronto qu'il convoqua le 3 décembre 1839 et qui fut prorogée le 10 février 1840. Et malgré tous les efforts qu'il déploya, la proposition de Cartwright, stipulant que l'anglais serait la

¹ Cours d'histoire du Canada, T. IV, p. 291.

seule langue de la législature faillit l'emporter. Elle fut repoussée par 29 voix contre 21.

Cette explosion de fanatisme eut deux bons effets. Le premier, ce fut de stimuler dans le Bas-Canada le mouvement d'opposition à l'Union par la création de comités, d'abord à Québec, ensuite à Montréal.

Le deuxième, ce fut d'attirer au Bas-Canada la sympathie des journaux de langue française publiés à New-York, le *Courrier des Etats-Unis* et l'*Indicateur*. On comprend la réaction de ces journalistes de France, installés à New-York, devant un danger qui menace le fait français en Amérique. Mais ils connaissaient peu l'histoire du Bas-Canada; et ils prirent pour argent comptant l'opinion de quelques Canadiens aigris réfugiés aux Etats-Unis. Parent crut qu'il fallait rétablir les faits. Et le *Canadien* du 7 février 1840 livrait l'article suivant à la méditation de ses lecteurs :

Les demandes des Chambres du Haut-Canada ont fait rompre le silence sur nos affaires au *Courrier des Etats-Unis* et à l'*Indicateur*. Tous deux ils s'indignent de l'état d'ilotisme politique auquel on voudrait réduire un peuple par la raison qu'il est d'origine française, et qu'il a des institutions françaises. Nous sommes pour notre part sensible à cet acte de sympathie, mais nous devons faire remarquer à l'*Indicateur* qu'il a été bien mal renseigné quant au Clergé Catholique du Bas-Canada, qu'il accuse d'être ligué avec le parti qui opprime ses compatriotes. Nous ne cacherons pas qu'il s'est trouvé quelques membres de notre Clergé qui, dans les derniers troubles, ont plutôt joué le rôle d'ennemis jurés de leurs ouailles, que celui de consolateurs et de protecteurs; mais c'est le petit nombre, et le pays n'a qu'à se louer de la conduite du corps entier, et à regretter aujourd'hui que les exhortations des chefs de l'Eglise Catholique du Bas-Canada n'aient pas eu l'effet d'empêcher l'insurrection d'éclater en 1837, quoique tout le monde ne soit pas prêt à souscrire à la doctrine de l'obéissance passive qui était prêchée dans ces exhortations. Puis s'il fallait énumérer toutes les obligations du peuple Canadien envers son clergé, le catalogue en serait trop long pour cet article. Bien loin, comme l'*Indicateur* le donne à entendre, que le clergé s'oppose à l'éducation, si nous avons de nombreux et florissants collèges où l'on reçoit une éducation classique du premier ordre pour une somme des plus modiques, c'est aux efforts, à l'influence et aux libéralités de notre clergé qu'on les doit; et la plupart des écoles élémentaires qui existent dans nos paroisses sont encore dues au clergé. Nous voyons l'*Indicateur* et le *Courrier des Etats-Unis* se réjouir de voir que le peuple canadien se soit conservé dans cet état social qui en fait un peuple français. A qui cela est-il dû, si ce n'est au clergé, qui lors de la Cession s'est trouvé le seul

corps capable de conserver notre ancienne nationalité, et qui certes s'est montré digne de sa mission. Si le clergé catholique eût été l'instrument aveugle des oppresseurs du pays, il y a longtemps que les derniers vestiges de notre nationalité seraient disparus, et les deux journaux ci-dessus n'auraient plus que des regrets impuissants à donner sur un cadavre, au lieu des encouragements qu'ils offrent à une nationalité vivace et vigoureuse.

Notre clergé, comme tous les corps qui ont une existence assurée et honorable, hésitera longtemps, comme de raison, avant d'accepter les conceptions de certains esprits ardents, sentinelles avancées du progrès; il est même bon, à notre avis, qu'il se trouve des corps influents et respectés pour faire balance et contrepoids aux esprits trop prompts à donner dans le nouveau, afin de modérer et régulariser la marche du char social, qui sans cela courrait souvent le risque d'aller se briser sur des obstacles dont on n'aurait pas assez calculé la résistance. Hélas! les événements récents qui ont eu lieu dans ce pays ne sont-ils pas une preuve frappante de cette vérité? Notre clergé a donc voulu s'opposer à la marche que prenaient les événements de 1837; mais on aurait grand tort d'en conclure qu'il ne tient pas à ses compatriotes par les liens de l'affection et de l'intérêt.

Nous pouvons assurer nos confrères de New-York que le clergé catholique canadien est un corps animé de sentiments patriotiques et canadiens, et quiconque se laissera aller à une autre impression appréciera mal un fait important de notre politique. Comment en pourrait-il être autrement? Les intérêts du clergé sont inséparables de ceux du peuple. Le prêtre sait qu'il lui faudra tomber avec l'ouaille. Nous supposons bien qu'on a tenu à l'*Indicateur* un langage différent et nous ne trouvons pas étrange qu'il y ait cru; mais qu'il se rappelle qu'il tient ses renseignements d'hommes aigris par la défaite dans des plans de révolution aussi mal conçus qu'ils ont été mal exécutés, et qui voudraient jeter la cause de leur déconvenue sur ceux qui n'ont pas voulu les aider à pousser le peuple dans l'abîme où il gémit aujourd'hui et dont il ne sortira qu'avec l'intervention spéciale de la Providence.

Ces derniers mots de Parent nous font toucher du doigt la gravité de la situation en 1840. Cet esprit pondéré, judicieux, qui tomba pourtant un jour dans la désespérance jusqu'au point de conseiller, comme moindre mal, l'assimilation au plus fort, ne croyait possible la survivance du Bas-Canada "qu'avec l'intervention spéciale de la providence". Est-on si mal avisé après cela de parler du "miracle canadien"?

Léon POULIOT, s. j.

Madame de Repentigny

Par MARINE LELAND

Smith College
Northampton, Massachusetts

Les mémoires¹ de sa captivité au Canada que publiait en 1707 le Révérend John Williams, pasteur de Deerfield, Massachusetts, renferment un passage qui ajoute un nouveau trait à l'intéressante figure de madame Pierre Le Gardeur de Repentigny, née Agathe de Saint-Père.²

Comme on le sait, c'est le 29 février 1704, que le village de Deerfield était attaqué par Hertel de Rouville, et en grande partie brûlé. Cent dix-neuf captifs, hommes, femmes et enfants, furent amenés au Canada. Parmi eux, se trouvaient John Williams, sa femme, qui fut assommée en route, et cinq de leurs huit enfants : Samuel, 13 ans ; Esther, 12 ans ; Stephen, 10 ans ; Eunice, sept ans ; et Warham, quatre ans. C'est de ce dernier qu'il s'agit dans le passage des mémoires que nous citons plus bas. Bien que le Révérend John Williams n'y mentionne pas le nom de madame de Repentigny, sans doute parce que ce nom est excessivement difficile à prononcer et à épeler pour un étranger, il ne peut être question que de cette pionnière de l'industrie canadienne. La chronologie en fait foi, sans parler de certaines précisions que fournit John Williams, et qui coïncident très exactement avec ce que madame de Repentigny écrivait elle-même au sujet de son entreprise, dans une lettre qu'elle adressait au Ministre à Paris, le 13 octobre, 1705, et dont nous citons un passage :

"Monseigneur,

L'arrivée des vaisseaux m'apprend que vous demandez compte à Monsieur le Gouverneur et Monsieur de Beauharnois de la réussite de mes entreprises. Cette explication, Monseigneur, m'engage à prendre la liberté d'en informer moi-même Votre Grandeur. La parfaite connaissance que j'ai des soins que vous prenez du pays, me flatte que vous souffrirez ce détail, et que vous trouverez bon que de mon propre mouve-

¹ Ces mémoires furent publiés sous le titre, *The Redeemed Captive Returning to Zion, or a Faithful History of Remarkable Occurrences in the Captivity and Deliverance of Mr. John Williams*. La première édition parut à Boston en 1707. Depuis cette date, une douzaine d'éditions du livre de M. Williams se sont succédées dont la plus récente parut en 1908. Le passage que nous citons est tiré de l'édition de 1800, (Thomas Dickman, Greenfield, Mass.).

² Sur madame de Repentigny, voir J.-N. Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*. Québec, 1927 ; E.-Z. Massicotte, BRH, 1944 ; Mgr Albert Tessier, *Canadiennes*, Montréal, 1946.

ment j'aie levé une manufacture de toile, droguet, serge croisée et couverte. Pour cet effet, Monseigneur, j'ai racheté neuf Anglais de la main des Sauvages à mes dépens. Je leur ai fait faire des métiers et leur ai fait monter dans un logement commode." ³

Afin de rendre plus clair le passage du *Redeemed Captive* cité plus loin, et où il est fait allusion au rachat du petit Warham Williams par madame de Repentigny, voyons ce qu'avait été le sort des autres enfants de John Williams qui furent amenés avec lui au Canada. Samuel, l'aîné, fut racheté par Jacques Leber. Le marquis de Vaudreuil paya la rançon d'Esther et de Stephen. Quant à Eunice, il avait été impossible, en dépit des efforts acharnés du marquis de Vaudreuil et de son épouse, d'obtenir sa délivrance. En fait, Eunice devait passer toute sa vie à Caughnawaga où elle épousa à seize ans, en 1713, un Iroquois converti, et où elle mourut en 1786 dans la quatrevingt-dixième année de son âge. Plusieurs autres jeunes captifs de la Nouvelle-Angleterre restèrent également à Caughnawaga où ils firent souche.

Si nous ajoutons que pendant la nuit du massacre de Deerfield, John Williams avait perdu deux autres enfants, un garçonnet de six ans, John, et une petite fille de six semaines, Jerusha, qui furent tués sur place, et que seul de la famille, l'aîné, Eleazar, échappa à la mort et à la captivité, on se fera une idée de l'état d'esprit du Pasteur de Deerfield au moment où il écrivait les lignes qui suivent. ⁴

"My youngest child was redeemed by a gentlewoman in the city, ⁵ as the Indians passed by. After the Indians had been at their fort, and discoursed with the priests, they came back and offered to the gentlewoman a man for the child, alledging that the child could not be profitable to her, but the man would, for he was a weaver, and his service would much advance the design she had of making cloth: But God overruled so far, that this temptation to the woman prevailed not for an exchange; for had the child gone to the Indian fort, in an ordinary way it had abode there still, as the rest of the children carried there do."

(Traduction)

"Mon plus jeune enfant fut rançonné par une dame de la ville lorsque les Sauvages traversaient celle-ci. Après qu'ils eurent été à leur fort et qu'ils eurent parlé à leurs prêtres, ils revinrent, et ils offrirent à la dame d'échanger l'enfant pour un homme, alléguant que l'enfant ne pouvait lui être d'aucun profit, tandis que l'homme lui serait utile, car c'était un tisserand et son travail ferait avancer le projet qu'elle

³ Arch. du Canada, Q. 61-62, p. 449.

⁴ *Op. cit.*, p. 43.

⁵ Montréal.

nourrissait de fabriquer des étoffes. Mais Dieu voulut que la femme ne soit pas tentée par l'offre de cet échange, car si l'enfant était allé au fort, il y habiterait encore, selon toute probabilité, comme le font les autres enfants qui y furent conduits."

Ces quelques lignes démontrent que Madame de Repentigny, en plus d'être une femme de tête, fut une femme de cœur.

Marine LELAND
Smith College
Northampton, Massachusetts.

⁶ Caughnawaga.

Quelques capitaines de milice du gouvernement de Montréal pendant la guerre de l'Indépendance

Le registre des milices (A.C.,S.V., vol. 1909) cité au *Bulletin* d'octobre-décembre 1953, pp. 225-227, contient une annexe qui donne une liste des bourgeois qui reçurent du gouverneur Haldimand, exemption de servir sous les drapeaux, à une certaine période de la guerre de l'Indépendance.

Cette liste est intéressante, non seulement parce qu'elle énumère les principaux marchands ou bourgeois, mais encore parce qu'elle donne les noms de quelques-uns des capitaines des paroisses du gouvernement de Montréal, à l'époque. La plupart sont connus, et notes d'état civil suivront éventuellement sur eux, dans le *Bulletin*. Par ailleurs, quelques-uns ne sont pas définitivement identifiés.

Après 1784, les registres des milices du Canada donnent les nominations, permutations, ou mises à la retraite des officiers de l'époque, qu'a reproduit, plus ou moins fidèlement, l'*Almanach de Québec*.

Jean-Jacques LEFEBVRE.

1782

p^r May

NOMS des Persones que Son Excellence Le général Haldimand a Exemtée

Vareine, Comp ^e Messier	N. 1 ^e Le S ^r derouen
Vareine, comp ^e LeBrodeur	2 ^e Le S ^r Maugè Lainè
	3 ^e Le S ^r Maugé Cadet
	4 ^e Le S ^r Desfausses
Terrebonnefi comp ^e P. Raby	5 ^e Le S ^r Ignace Lacroix père
	6 ^e Le S ^r Jos. Lacroix, fils
Idem comp ^e	7 ^e Le S ^r P. Rencoure
de la Prairie	8 ^e Le S ^r Louis La Plante
maskouche Lachenay	9 ^e Jean Marie Vaudry
verchere	10 ^e Jean Bpte Bondy
Lanoray, comp ^e L. Roy	11 ^e François Marion
	12 ^e Joseph Goulet
de Lachine	13 ^e M ^d V ^e Lagotterie
de Lassomption, comp ^e Bellaire ..	14 ^e M ^r Desauhier Desruisseaux

	15 ^e Le S ^r Toussaint Pottier
	16 ^e Le S ^r alexis des Ruisseaux [mort]
de Berthier, comp ^e P. Dostaler	17 ^e Joseph Neaux
Idem comp ^e	18 ^e charles Trampe
Vaudreuille	19 ^e Le S ^r Paul Sabourin
	20 ^e M ^r Jos. Lacroix apresent cap ^{ne} de la ville
S ^t Sulpice, com ^e Bourdon	21 ^e Le S ^r antoinne La Porte
dans la ville de montreal	22 ^e M ^d V ^e Jacques Hervieux
Longue Pointe, comp ^e Souigny	23 ^e Le S ^r Truteau
Riviere duchesne	24 ^e Le S ^r Nicolas Reaume L ^t
Sorel	25 ^e Le S ^r ant. Millet
	26 ^e Le S ^r Jean Provençal
Maskouche Lachenay	27 ^e V ^e Michel Beauchamp — [morte]
Pointe-Claire, comp ^e JBte chenier	28 ^e Le S ^r fr. Dumoulin
Terrebonne	29 ^e Le S ^r Borgne
Scault au Reolet	30 ^e Jacques David
R ^{te} Duchesne, Comp ^e Paradis	31 ^e Le S ^r André S ^t Germain Le- mer
	32 ^e Le S ^r Charles Reaume
de Lassomption	33 ^e Le S ^r Jos Truteau Cap ^{ne} alors
S ^{te} genevieve	34 ^e Le S ^r Paul Etier, cap ^{ne} alors
Isle au Castor	35 ^e M ^d V ^e Laferrrière — morte
Pointe claire, comp ^e Lestang	36 ^e Le S ^r Lefevre
Sorel	37 ^e Le S ^r charles Decouagne
fort de la Prairie de Lamagd ^e	38 ^e Le S ^r Pierre Lafontaine; Doit

Tenir deux caleches pour Lacomodité Public. Voicy Tous Les noms des
persones que jay connu avoir Esté honorée Dexemptions.

Montréal 29^e Jui^t 1787

NEVEU SEVESTRE
Colonel J.P.

NOMS des Persones qui Supplient pour Exemption des corvées et de
Servir dans La milice, que Lors que Sa Tres Haute Excellence MI-
LORD DORCHESTER Les Requerera.

Beloeuil, Comp^e foisy N. 1^e Le S^r alexis Pellée Lahaye
de La Prairie 2^e Le S^r Louis Lerigée La
Plante

actuellement a S ^t Philippe	3 ^e Le S ^r Jacques Porlier
	4 ^e Le Sieur Louis Porlier-Be- nac
a Lanoray	5 ^e Le S ^r ambroise Neveu
a Vereine	6 ^e Le S ^r Devienne
de Lassomption	7 ^e Le S ^r fr. ant LaRocque
S ^{te} geneviève	8 ^e Le S ^r Louis Bellaire
deVerchere fils du S ^r JBte Bondy.	9 ^e JBte Bondy fils
	freres
Isle Jesus	10 ^e Jos Doire Bondy
a Lachine	11 ^e Nicolas Marchand Neg ^t
	12 ^e Michel Gamelin gaucher
	13 ^e Ignace Gamelin gaucher ¹

¹ Annexe, Reg. des Milices, A.C., Sér. V., Vol. 1909.

Jacques Barbeau (1796-1883), patriote de 1837-1838

Par GASTON DEROME

De la Société Historique de Montréal

Lors de la reprise des hostilités, en novembre 1838, Jacques Barbeau, forgeron de La Tortue, convertit sa boutique en usine où il fabriqua des armes pour l'armée des Patriotes.

Arrêté le 5 novembre 1838, par un détachement du *Royal Regiment*, il était, deux jours plus tard, écroué à la prison de Montréal. Son examen volontaire, en date du 24 décembre 1838, est intéressant. En voici quelques extraits :

“Examen volontaire de Jacques Barbeau, de La Tortue, forgeron, armurier, — âgé de quarante-deux ans, homme marié avec cinq enfants, déclare : Je fus fait prisonnier, Lundi le cinq de l'autre moi — Je n'avois rien fait par rapport aux affaires publiques — Le samedi matin j'avois été au fort de Laprairie et je soupçonnois par l'agitation du monde qu'il y avoit quelque chose qui devoit avoir lieu bien vite, mais personne me l'a dit j'ai été ensuite chez messier Tessier curé [de Saint-Constant] pour lui demander un avis sur ce que je devois faire, et il m'a dit “d'éviter le mal autant que possible et qu'au reste il n'avoit pas d'avis à me donner” — Je me suis alors rendu chez moi ou j'ai souper et pris mon peau de boeuf je me suis enveloppé dedans et caché dans mon grenier à foin — Le lundi je fus fait prisonnier par les “Royals” — Je n'ai point prêté de serment secret ni n'ai été aux assemblées si par cas elles se tenoient et je ne scais signer.

Reconnu par devant moi, ce 24 Decembre 1838. (signé) Duncan Fisher, C.E.”

Il semble que Jacques Barbeau ne subit pas de procès et qu'il a été libéré après quelques mois de détention.

Le Patriote Jacques Barbeau était né à Saint-Constant, le 24 février 1796, fils de René Barbeau et de Marie-Josephte Lemieux. Il était l'arrière petit-fils du colon, Jean-Baptiste Barbeau-Boisdoré, venu en Nouvelle-France avec M. de Saint-Cirque et qui épousa à Boucherville, en 1686, Marie De Noyon.

Il avait deux frères : *André*, marié à Laprairie en 1810 à Charlotte Mailloux, et *Antoine*, marié à Saint-Philippe en 1831 à Charlotte Blain¹.

¹ Extraits, *Dictionnaire des familles de Laprairie, 1670-1950*, ms, par Jean-Jacques Lefebvre.

Jacques Barbeau avait épousé à Laprairie le 6 février 1826, Salomé Saint-Gemmes-Beauvais (1809-1896), fille de Joseph Saint-Gemmes-Beauvais et d'Agathe Forgues.

A l'époque de son mariage, Barbeau ouvrit une fonderie au village de La Tortue (Saint-Mathieu). C'est là qu'il fabriqua des armes tout en travaillant le fer et la forge. Quelques-uns de ses descendants ont suivi ses traces et exercent encore le même métier.

Monsieur Jean-Jacques Lefebvre me dit qu'il avait quatre fils :

Romuald, marié à Laprairie en 1852 à Juliette Lefrançois ;

Ludger, marié à Laprairie, en 1853 à Vitaline, soeur de Julienne Lefrançois, précitée ;

Alexandre, forgeron, marié à Saint-Constant, a) en 1857 à Rose de Lima Dainaut, dont un fils, Zénophile, marié à Saint-Constant en 1880 à Léa Besset ; b) à Sophie Longtin ;

Félix, marié à Saint-Constant en 1872 à Rose de Lima Lacroix.

Le Patriote Jacques Barbeau est mort nonagénaire à Saint-Constant, le 4 janvier 1883.

Gaston DEROME

Le docteur Valois, un patriote ignoré

Par ROBERT-LIONEL SEGUIN

*des Archives judiciaires
de Montréal*

Dans tout le secteur sud du lac Saint-Louis, lors de l'héroïque automne de 1837, la cause populaire ne trouve pas de défenseur plus déterminé que le docteur Michel-François Valois, de la Pointe-Claire. Chose singulière, les travaux relatifs à cette tragique époque ne font aucune mention importante de cette figure régionale, pourtant si intimement liée à l'histoire de la rébellion¹.

Tout d'abord, rappelons que celui qui fait le sujet de cette étude biographique appartient à la cinquième génération de sa famille en terre laurentienne. L'ancêtre canadien des Valois se nomme Jacques. Il est fils d'Elie et de Judith Merlegue, originaires de Saint-Vic, diocèse de Xaintes, en la province de Saintonge. Jacques se marie à Champlain, le 22 février 1694, à Marie-Jeanne Couillard. Il convole au même endroit, le 26 mai 1706, avec Marguerite Carpentier. Il est finalement inhumé à l'île du Pas, le 19 juillet 1750.

La filiation s'établit ainsi :

Pierre et Clémence Girard, mariés à Montréal, le 6 septembre 1724.

Jean-Baptiste et Marie-Josephte Dubois, mariés à la Pointe-Claire, le 1er mars 1756. Il convole à Lachine, le 29 octobre 1792, avec Marie-Anne Roy dit Lapsnée.

Pierre et Catherine Lefebvre, mariés à Montréal, le 28 juillet 1783. Ce sont les parents de notre patriote. Le père est cultivateur à la Pointe-Claire. Cette dernière nomenclature indique que l'arrivée des Valois, à ce dernier endroit, est antérieure au régime anglais.

C'est encore à la Pointe-Claire, que François-Michel voit le jour, le 20 août 1801. I lest baptisé la même journée, par le curé Riambault. François Morel est le parrain; Marie-Anne Gagnon, la marraine².

Comme c'est souvent le cas pour plusieurs personnalités du temps, nous ne savons pratiquement rien de l'enfance et de l'adolescence de François-Michel, sauf qu'après sa cléricature, il est admis à la pratique

¹ Il est vrai que Francis-J. Audet lui consacre quelques paragraphes dans son travail sur les députés de Montréal, mais c'est uniquement à titre de parlementaire. Par contre, Aegidius Fauteux n'en fait aucune mention dans son volume, *Patriotes de 1837-1838*. Ce dernier travail est publié en 1950, par les Editions des Dix, 995, rue Saint-Laurent à Montréal.

² Notes du Rev. Père Raymond Valois, c.s.v.

de la médecine, le 16 mai 1826³. Il exerce dès lors sa profession dans sa paroisse natale.

Encore à la Pointe-Claire, le lundi 28 juillet 1835, il épouse Marie-Louise-Florence-Eudoxie Godin, fille de François-Xavier et de Marie-Julie Rivard, tous deux habitants de Saint-Clément de Beauharnois⁴. Relativement jeune, le docteur Valois possède un bon foyer, une clientèle nombreuse et jouit de l'estime de ses concitoyens. Il lui serait donc facile de couler une existence heureuse. Mais ce disciple d'Esculape aime son pays, sa race et surtout, ne peut souffrir l'injustice. Autour de lui, les événements se précipitent tragiquement. Amant de la liberté, notre patriote n'hésite pas à compromettre sa propre sécurité pour défendre la cause de ses compatriotes.

En 1837, il n'a que trente-six ans. Le mot rébellion danse devant lui en lettres de feu. Dès le 15 mai, nous le trouvons à l'historique assemblée de Saint-Laurent où il joue un rôle de premier plan. Secondé par nul autre que Ludger Duvernay, le docteur Valois propose la cinquième d'une série de neuf résolutions votées en cette occasion. Le texte de la proposition ne manque sûrement pas de panache. Il se dit ainsi :⁵

“Que dans les circonstances actuelles, il est urgent de recourir
 “en premier lieu à quelques moyens de paralyser l'attaque dirigée
 “gée contre nos droits et nos libertés, en tarissant la source du
 “revenu que les mesures du ministère ont pour but de nous
 “dérober”.

Il n'en faut pas plus aux autorités, que cette présence à une réunion patriote aussi importante, pour classer le docteur Valois parmi les plus dangereux participants au mouvement insurrectionnel. Résultat. Sa commission de juge de paix lui est retirée, le 29 juillet suivant. Par ailleurs, du début de mai à la fin de novembre, presque à tous les dimanches, du haut du perron de l'église de la Pointe-Claire, à l'issue de la grand-messe, le compromis harangue ses co-paroissiens pour les inciter à la révolte contre le pouvoir britannique. Si l'on s'en tient au témoignage de Paschal Legault, le chirurgien patriote “cherchoit à inculquer au Public assemblé, que le Gouvernement d'Angleterre, sous lequel nous vivons, étoit Tyrannique envers nous, cherchoit à nous oter nos droits et à nous forger des fers; mais qu'il faloit prendre des precautions contre et ne point se laisser maitriser”⁶.

³ Francis-J. Audet, *Les Députés de Montréal*, (Montréal, 1943), 424.

⁴ *L'Echo du Pays*, vol. 3, n° 23, 6 août 1835.

⁵ Procédés de l'Assemblée des Electeurs du comté de Montréal, tenue à Saint-Laurent, le 15 mai 1837. Imprimé par Ordre du Comité Central et Permanent du comté de Montréal, (Montréal, 1837).

⁶ Affidavit de Paschal Legault, contre le docteur Valois (11 décembre 1837). Archives de la Province de Québec. Événements de 1837-1838. Pièce n° 168.

Mais il y a plus. Un dimanche de septembre, après l'office divin, le docteur Valois convoque les patriotes locaux à une assemblée tenue en la maison de Gabriel Valois, près du village. L'hôte est enseigne de milice et parent du fougueux médecin, qui cette fois, montre plus de violence que d'habitude. Il fustige "la tyrannie de l'Angleterre à l'égard des Canadiens"⁷ et prône une scission complète avec la métropole.

On le constate, le docteur Valois ne met pas de sourdine à son indignation. A tel point, qu'un dimanche, à la porte de l'église, il annonce qu'une assemblée populaire aura désormais lieu à sa demeure, à tous les quinze jours. Il s'agirait "de prendre en considération l'Etat de la Province"⁸. Pour sa part, Paschal Legault assiste au moins à trois de ces réunions. Il entend le médecin insurgé affirmer "qu'il falloit tâcher de se garantir des fers que l'Angleterre voulait nous faire porter et que le meilleur moyen de se retirer d'avec le gouvernement était de n'acheter aucun des effets du commerce de l'Angleterre"⁹. Comme bien d'autres chefs nationaux, Valois veut pratiquer le boycottage des importations anglaises. Rien d'étonnant s'il prononce à peu près les mêmes paroles lorsqu'il assiste aux assemblées du Comité Central et Permanent de Montréal.

Mais bientôt, toutes ces mesures à caractère économique ne suffisent plus. Notre patriote se montre plus agressif, plus mordant, plus craneur. Ainsi à la fin de novembre, à la dernière assemblée tenue à son domicile, le docteur Valois prétend "qu'il falloit s'organiser, prendre les armes et s'exercer et ce, pour se tenir en garde crainte d'être attaqué"¹⁰. Ces paroles sont corroborées par le témoignage de William Glasford, huissier résidant également à la Pointe-Claire. Ce dernier était présent lorsqu'un dimanche d'octobre, en face de l'église, le compromis convoque les habitants à une assemblée qui se tiendra chez lui, dans l'après-midi du même jour, afin "d'aviser aux moyens de s'organiser et de prendre les armes... pour résister au Gouvernement"¹¹. Ne soyons pas surpris si l'on accuse Valois d'être le grand responsable de l'état d'insubordination qui règne alors à la Pointe-Claire, car "c'est une personne d'Education et d'influence, qui n'a cessé de combattre publiquement l'opinion de ceux qui étoient pour la légitimité, même dans l'exercice de leur devoir"¹². L'insurrection n'aurait pas de meilleur coryphée.

⁷ Affidavit de Guillaume Mallette contre le docteur Michel-François Valois, de la Pointe-Claire (11 décembre 1837). Archives de la Province de Québec. Événements de 1837-1838. Pièce n° 166.

⁸ *Ibid.*, pièce n° 168.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Affidavit de Paschal Legault, contre le docteur Valois (11 décembre 1837). Archives de la Province de Québec. Événements de 1837-1838. Pièce n° 168.

¹¹ Affidavit de William Glasford, contre le docteur Valois (11 déc. 1837). Archives de la Province de Québec. Événements de 1837-1838. Pièce n° 169.

¹² *Ibid.*

Aussi rien de surprenant si toutes ces déclarations révolutionnaires le placent en tête de la liste des principaux visés par les mandats d'arrestation. L'insoumis est dénoncé. Aussitôt une escouade de soldats est dépêchée de Lachine pour le cueillir à son domicile. Mais le recherché aperçoit ses poursuivants, comme ces derniers contournent la baie actuelle de Strathmore. Il a juste le temps de seller un cheval et de déguerpir à bride abattue à travers les champs, en direction de Sainte-Genève. Les volontaires qui assistent impuissants à cette fuite, n'ont rien de plus pressé que de se venger de leur mésaventure. Sous prétexte que la maison cache des suspects, ils saccagent les murs et percent les armoires avec leurs baionnettes.

Si l'on s'en tient aux dires de William Glasford, le fuyard gagne les Deux-Montagnes pour se joindre aux bataillons insurgés de Saint-Eustache¹³. Est-ce bien vrai? Peut-être a-t-il trouvé asile ailleurs? A tout événement, le 29 novembre, un journal chouayen de Montréal publiait l'entrefilet suivant:¹⁴

“Cet agitateur (le Dr Valois) de la Pointe-Claire, s'est enfuit depuis quelques jours pour éviter le juste châtement de tous ses forfaits politiques, et le ressentiment des dupes qu'il avait entraînés (sic), et qui menaçaient de le punir pour les avoir “aussi indignement trompés”.

Autre détail non moins intéressant. Le 19 décembre, son frère Narcisse, cultivateur à Vaudreuil sera fait prisonnier par les troupes, sur le chemin de Sainte-Anne-de-Bellevue. Beaucoup plus tard, le 28 mars suivant, le prisonnier signe une déposition dans laquelle nous lisons ce qui suit:¹⁵

“Je suis frère du Dr Valois qui est maintenant aux Etats-Unis, “mon frère est passé chez moi un soir en gagnant je crois les “Etats-Unis”.

Narcisse ignore-t-il l'arrestation de son frère puisqu'il le dit rendu dans la république voisine? Il est plus logique de penser que le docteur Valois a été emprisonné, puis libéré. C'est après qu'il aurait pris le chemin des Etats-Unis. En tout cas, du propre témoignage de Jacques Viger, le médecin patriote des bords du lac Saint-Louis aurait été vu, vers les trois heures et demie de l'après-midi, en la journée du 13 décembre, avec un groupe de prisonniers politiques entrant à Montréal. A ce

¹³ Affidavit de William Glasford, contre le docteur Valois (11 décembre 1837). Archives de la Province de Québec. Evénements de 1837-1838. Pièce n° 169.

¹⁴ L'Ami du Peuple, vol. 6, n° 38, mercredi 29 novembre 1837.

¹⁵ Examen de Narcisse Valois, de Vaudreuil (28 mars 1838). Archives de la Province de Québec. Evénements de 1837-1838. Pièce n° 1071.

sujet, voici un passage intéressant d'une lettre adressée par Viger au secrétaire-civil, Daly : ¹⁶

"Le général (Colborne) part à l'instant pour St. Benoit avec
 "la Cavallerie et en même temps, Dr Wolfred Nelson & Dr
 "Valois de la Pte. Claire entrent en Ville, prisonniers de Mili-
 "ciens Volontaires du Township; je les ai vus & ce sont bien
 "eux. Ils ont été pris dans Stukeley".

Ces dernières lignes ne laissent plus d'équivoque quant à l'époque et au lieu de l'arrestation de Valois. Nous connaissons peu de chose de l'emprisonnement du médecin de la Pointe-Claire. Nous savons qu'après les troubles, il revient pratiquer sa profession au village natal. Délaisant momentanément la politique, il rend souvent visite à son tabellion et homonyme, le notaire Pierre-Charles Valois, également de la Pointe-Claire. C'est pour parapher les documents suivants.

Le 11 janvier 1840, le docteur Valois achète d'André Mallet, cultivateur de Rigaud, 300 poteaux de cèdres, 700 lisses de même bois, 1000 boulines aussi de la même espèce, 10 cordes de bois de "pleine rouge", 10 de bois d'orme et 10 autres de frêne ¹⁷. Le vendeur devra tout apporter dans la cour de la demeure de l'acheteur, à la "grande ance" de la Pointe-Claire ¹⁸. Nous sommes maintenant fixé sur le lieu de la résidence de notre patriote.

Toutes les conventions du marché sont promptement exécutées, puisque le 3 août suivant, les parties se donnent quittance mutuelle ¹⁹. Le prix des marchandises est un beau document de la vie économique de l'époque.

1 livres, 15 chelins pour 100 poteaux,
 1 livres, 13 chelins pour 100 lisses,
 1 livres, 15 chelins, 9 deniers pour 100 boulines,
 5 chelins par corde de plaine,
 5 chelins, 10 deniers par corde d'orme.

Quelques années plus tard, le 28 avril 1843, le docteur Valois achète de Louis Meloche, voyageur de Lachine, les droits indivis immo-

¹⁶ Jacques Viger à l'honorable D. Daly, secrétaire provincial, Montréal (13 décembre 1837). Archives de la Province de Québec. Événements de 1837-1838. Pièce n° 861.

¹⁷ Valois Ecr. M. F., Marché avec André Mallet. Greffe du notaire P.-C. Valois, de la Pointe-Claire, minute n° 165. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Valois M. F. Ecr., Quittance réciproque avec André Mallet. Greffe du notaire P.-C. Valois, de la Pointe-Claire, minute n° 217. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

biliers sur une terre située à la Pointe-Claire, sur laquelle se trouvent une maison, une grange et divers autres bâtiments. Le lopin qui tient en front au fleuve Saint-Laurent, mesure trois arpents et demi de large sur vingt de profondeur²⁰. Par la même transaction, le médecin patriote acquiert encore de Hyacinthe Proulx, deux autres portions de terre à l'Île-Perrot.

Mais ce ne sont pas les seuls biens immobiliers de l'ancien insurgé, puisque le 18 janvier 1844, il loue à Hugh McGrone, cultivateur également de la Pointe-Claire, autrefois d'Osnabruck, Haut-Canada, une terre de cent-vingt acres de superficie et sur laquelle sont construits une maison et un grand bâtiment. Le bail est signé pour la durée d'un an à compter du 15 mars prochain. Le locateur doit fournir un cheval et des instruments aratoires au locataire. Par contre, il se réserve le tiers de la récolte fourragère. Ce marché est résilié le 3 mai 1845²¹.

On l'imagine, le docteur Valois devait rencontrer des difficultés dans l'affermage. Nous connaissons au moins un cas du genre. Il avait loué sa terre de "la grande anse" à la Pointe-Claire, à Jean-Baptiste Viau. Le 20 mai 1848, il doit loger un protêt contre ce dernier, et lui intimer l'ordre de quitter les lieux pour le 2 octobre prochain. Le locataire n'aurait pas semé les grains tel que convenu, mais seulement des patates pour son usage et son bénéfice personnels se servant de plus, du sol et du fumier qui devait être mis en commun avec le locateur²².

Mais ne concluons pas que tous ces marchés éloignent notre médecin des intérêts de sa profession. Le 15 mars 1851, il présente une pétition à la Chambre pour obtenir des amendements à la charte de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal²³. Puis, le goût de la politique lui revient. Le 10 décembre de la même année, il est élu député du comté de Montréal à l'Assemblée Législative du Canada. Il garde ce poste jusqu'au 23 juin 1854.

Entre temps, le 25 août 1853, il accepte de Sophie Dubault, de Saint-Louis-de-Gonzague, veuve de Michel Legault autrefois de la Pointe-Claire, la somme de 800 livres. Ce montant devra être remis à

²⁰ Contrat de Vente, Joseph Meloche & uxor à M.-F. Valois, Ecr., Greffe du notaire P.-C. Valois, de la Pointe-Claire, minute n° 549. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

²¹ Lease to Hugh McGrone by F.-M. Valois. Greffe du notaire P.-C. Valois, de la Pointe-Claire, minute n° 687. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

²² Sommation et Protêt par Valois à J. Bte Viau. Greffe du notaire P.-C. Valois, de la Pointe-Claire, minute n° 923. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

²³ Histoire de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, parue dans L'Union Médicale du Canada, 1926, pp. 618-19.

Jean-Baptiste Legault, cultivateur de Lachine, comme solde d'hypothèque sur une terre de la Pointe-Claire²⁴. On le voit, notre patriote ne refuse pas de rendre service.

Le docteur Valois est d'erechef député. Cette fois pour la circonscription de Jacques-Cartier, du 20 juillet 1854 au 28 novembre 1857.

Une des dernières traces de notre médecin au minutier de son homonyme, date du 20 octobre 1856. C'est un document bien particulier qui nous indique comment à l'époque, des disciples d'Esculape procédaient au règlement de leurs comptes. Cette fois, le docteur Valois confesse "avoir eu et reçu de Sr. William Sawyer, cultivateur demeurant en la dite paroisse de la Pointe-Claire, la somme de vingt et une livres, dix chelins, du cours actuel de cette Province, avec l'intérêt sur icelle depuis un an, pour soins et médicaments donnés à feu Hyppolite Valiquette vivant cultivateur du même lieu et a sa famille et pour un lot de bois vendu au dit feu Hyppolite Valiquette..."²⁵

Le docteur Valois décède à la Pointe-Claire, le 24 mai 1869. L'inhumation a lieu au même endroit, le 28 suivant²⁶.

Son épouse lui survit de longues années, puisqu'elle meurt également à la Pointe-Claire, le 21 juillet 1898. Elle est sépulturée au même lieu, le 25 du même mois.

Robert-Lionel SEGUIN

²⁴ Greffe du notaire P.-C. Charlebois, minute n° 1357.

²⁵ Quittance de Michel François Valois Ecr., à Sr. William Sawyer. Greffe du notaire P.-C. Valois, de la Pointe-Claire, minute n° 1702. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

²⁶ Notes du Rev. Père Raymond Valois, c.s.v.

La Chronique du Bibliothécaire

Par GERARD MARTIN

*Bibliothécaire en chef
Archives de la Province*

BRUCHESI, Jean: *L'Université*. Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953. 119 p. \$1.25.

Ce volume, publié dans la collection "Culture populaire", contient les quatre conférences que l'auteur a prononcées à la neuvième Conférence canadienne Hazen, en 1952: Origine et évolution de l'université. Université, religion et culture. L'université au sein de la nation. L'université canadienne. Pour la première fois que les professeurs d'universités de langue française étaient invités à cette Conférence Hazen, on ne pouvait mieux choisir l'orateur principal de ces importantes assises. Avec son tact et sa maîtrise habituels, monsieur Bruchési a pu, devant une majorité anglaise et protestante, rétablir la véritable hiérarchie des valeurs, du spirituel au matériel, et affirmer le fait et les avantages de la double culture au Canada. Comme le dit si bien Mgr Parent dans son introduction, le brillant conférencier influença favorablement le climat de la Conférence.

BOISSONNAULT, Charles-Marie: *Histoire de la Faculté de Médecine de Laval*. Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953. 438 p.

Pour mener à bien une œuvre d'une telle envergure, l'auteur n'a dû ménager ni ses pas ni ses peines; les nombreuses notes et références au bas des pages en sont la preuve. Chercheur infatigable et consciencieux — ce n'est pas d'ailleurs sa première incursion dans l'Histoire — il a rassemblé là une matière riche mais éparse dans différents dépôts d'archives, dans des revues, des journaux, des documents parlementaires, voire dans des papiers personnels. Il n'a pas uniquement "rédigé" une histoire comme le laisserait entendre au profane la page de couverture, mais il a "fait" et bien fait l'histoire de la Faculté de Médecine de Laval. Il a même dépassé ce titre trop étroit, puisque les 160 premières pages du volume sont une étude rétrospective de la médecine au Canada, avant la Faculté de Laval. Monsieur Boissonnault ajoute aujourd'hui un beau chapitre à son œuvre historique; après cette histoire de la médecine, et son Histoire politique de la province de Québec, nous attendons avec hâte cette "Histoire militaire de la province de Québec" et cette "Histoire littéraire du Canada" qu'il nous promet.

ROMAIN LEGARE (R.P.) o.f.m.: *Le Père Frédéric Janssoone*. Montréal, Librairie St-François, 1953.

Biographie documentée et très attachante de celui qui se fit le grand apôtre de la Sainte Vierge et des Lieux Saints. La deuxième partie surtout, qui raconte son activité au Canada, est remplie de traits touchants ou savoureux. On sait que le "bon Père Frédéric" a rencontré des résistances, des prudences presque hostiles parfois, chez nous.

FALARDEAU, Jean-Charles, éd.: *Essais sur le Québec contemporain*. Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1953.

Travaux présentés à un symposium tenu à Laval en juin 1952, et au cours duquel des économistes, des sociologues, des éducateurs, ont étudié "les répercussions sociales de l'industrialisation dans la province de Québec." Cet ouvrage s'adresse non seulement à ceux qu'intéressent le présent et le futur du Canada français, mais à tous ceux qui se préoccupent des transformations déterminées dans les sociétés contemporaines par les technologies nouvelles. Géographes, historiens, économistes, sociologues, juristes, éducateurs et théoriciens du changement social trouveront dans ces pages à la fois l'analyse objective d'une société et la proposition d'hypothèses fécondes pour des recherches futures.

CARELESS, J. M. S.: *Canada. A Story of Challenge*. London, Cambridge University Press, 1953. \$3.50.

Une histoire générale du Canada, écrite par un professeur d'Angleterre pour faire connaître notre pays aux autres pays du Commonwealth. L'histoire, qui se déroule avec la question économique sans cesse en arrière-scène, va de Cartier qui remonte le Saint-Laurent à la recherche de mines d'or et de diamant, jusqu'aux dernières découvertes d'uranium. Et le récit mêle ainsi sans cesse les faits historiques et les explorations au commerce des fourrures, du bois, du blé.

O'BRIEN, John A. *The American Martyrs: The Story of the Eight Jesuit Martyrs of North America*. New York, Appleton-Century-Crofts, Inc. 1953. \$4.75.

Oui, il s'agit bien, malgré le titre, de "nos" saints martyrs canadiens. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les historiens américains "américanisent" des personnages et des faits historiques nettement canadiens. Ces biographies des martyrs Jésuites, malgré qu'elles n'apportent rien de neuf sur le sujet, sont présentées dans une prose alerte et facile. Mais l'ouvrage ne tient pas assez compte du contexte politique des missions de la Nouvelle-France.

DUNN, Charles W.: *Highland settler. A portrait of the Scottish Gael in Nova Scotia*. Toronto, University of Toronto Press, 1953. 179 p. \$4.00.

Petit-fils d'un ancien ministre de l'Eglise d'Ecosse, en Nouvelle-Ecosse, l'auteur s'applique ici à retracer le folklore gaélique en Nouvelle-Ecosse, chez les descendants des immigrants des Hautes Terres d'Ecosse qui vinrent en Amérique du Nord entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle. Il en profite pour faire l'histoire du peuplement de l'île du Cap Breton. Mais peut-être est-il plus spécialisé en folklore qu'en histoire.

McWILLIAMS, Richebourg Gaillard, ed.: *Fleur de Lys and Calumet. Being the Pénicaut Narrative of French Adventure in Louisiana*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1953. 282 p. \$4.00.

André Pénicaut vint en Nouvelle-France avec Iberville, en 1699, et descendit avec les explorateurs en Louisiane. Il aida à construire Biloxis, Mobile, Natchitoches, La Nouvelle-Orléans, premiers postes français en Louisiane. Avec Le Sueur il remonta le Mississippi jusqu'aux Illinois. Il vécut parmi les tribus indiennes, où il recueillit des détails précieux sur leurs armes, leurs mœurs guerrières, leurs danses et leurs vêtements, leurs funérailles, leurs fêtes, notant les différences d'une tribu à l'autre. Le récit de ses vingt-deux ans d'aventures intéressera sûrement à la fois les historiens et les ethnologues.

PEARCE, Roy H.: *The Savages of America. A Study of the Indian and the Idea of Civilization*. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1953. 252 p.

Etude sérieuse et fouillée de la civilisation et des croyances des Indiens d'Amérique, de leurs mœurs et habitudes.

The Canadian Historical Association. Report of the annual meeting held at London, June 4-6, 1953. 115 p.

Ce rapport contient les travaux suivants: *The Backbone of Canada*, by C. P. Stacey; *Harold Adams Innis as Historian*, by J. B. Brebner; *Les Ecoles franco-ontariennes d'avant 1800*, par A. Godbout; *The Indian Diplomacy of John Graves Simcoe*, by S. F. Wise; *The Geographical Basis of the Regions of Southwestern Ontario*, by R. W. Packer; *The Development of the Railway Network of South-western Ontario*, by J. J. Talman; *The Federal Archival Scene*, by W. K. Lamb; *The Provincial Archival Scene*, by W. E. Ireland; *the Role of Overseas Colonies in the European Power balance, 1793-1815*, by J. R. W. Gwynne-Timothy.

RICH, E. E., ed.: *John Rae's Correspondence with the Hudson's*

Bay Company on Arctic exploration, 1844-1855. London, The Hudson's Bay Record Society, 1953. 415 p.

L'éditeur de la Hudson's Bay Record Society ajoute à une collection déjà très riche de publications inédites un volume qui intéressera sûrement les historiens du grand Nord canadien.

Mémoire et comptes rendus de la Société Royale du Canada. Séance de juin 1953. Ottawa, Société Royale du Canada, 1953.

Nous trouvons, à la Section I, trois essais: le premier, sur le folklore: Cadieux et sa complainte, par Louvigny de Montigny; le deuxième sur l'artisanat: Le Rôle économique, social et culturel de l'artisanat, par Paul Riou et Jean-Marie Gauvreau; le troisième sur le Château de Ramezay: Le Musée de Montréal, par le notaire Victor Morin.

LE BOURDAIS, D. M.: *Nation of the North: Canada since Confederation.* New York, Praeger, 1954. \$5.00.

BROWN, G. W.: *Canada in the Making.* Seattle, University of Washington Press, 1953. \$3.00.

BOLUS, M.: *Image of Canada.* Toronto, Ryerson Press, 1953. \$5.50.

PEARSON, Lester B. (et autres): *Canada, Nation on the March.* Toronto, Clark, Irwin & Co., 1953. \$3.50.

N'ayant malheureusement pas ces volumes en mains, je ne peux que les signaler au lecteur.

Gérard MARTIN

Maitres du Port de Montréal, 1839-1954

ARMSTRONG, Edward ¹	1839- ?
MORIN, capitaine Pierre-Hector (1784-1866) ²	1849-1859,
RUDOLF, capitaine Alfred-M. (1819-1881)	1859-1881,
HOWARD, capitaine Thomas (1827-1898)	1881-1897
BOURASSA, capitaine Toussaint (1851-1926) ³	(1898-1899 1914-1921;
McSHANE, James (1834-1918) ⁴	1900-1911,
DEMERS, capitaine Louis-Arthur ⁵	1912-1914,
SYMONS, capitaine James Francis ⁶	1922-1935,
DUFOUR, capitaine Joseph-Pierre ⁷	1935- ⁸

¹ Selon acte de I.-J. Gibb, notaire, 15 février 1839, A.J.M.

² v. A. Fauteux, *Patriotes de 1837*, Montréal, 1950, p. 327.

³ Né à Laprairie; marié à Laprairie en 1873 à Joséphine Brosseau; décédé à Montréal.

⁴ Député de Montréal à l'Assemblée législative en 1877. Maire de Montréal 1891-1893.

⁵ Natif de Montréal? Décédé à Ottawa vers 1937.

⁶ Originaire de Cork, Irlande. Marié à Montréal en 1922 à Marjorie Hodgson.

⁷ Originaire de Baie-Saint-Paul. Marié à Montréal en 1917 à Rose-Anne Simard.

⁸ Compilation de Mlle Antoinette Robert, du secrétariat du Conseil des ports nationaux, à Montréal. Additions et communication de Jean-Jacques Lefebvre.

Service: "Photos-Documentaires"

"PHOTOSTAT"

•

Spécialistes en copies de documents

•

Seule maison du genre à Québec

•

Ouvrage confidentiel

•

TREMBLAY & DION, Inc.,
125, Côte d'Abraham,
Québec, Qué.

Tél.: 2-6427

"AU VESTEMENT DU LIVRE ENR."

159, Giroux - LORETTEVILLE

*Spécialités: Reliure - dorure - tous genres de boîtes
en carton pour bibliothèques.*

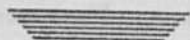
*Propriétaires: René SAVARD, B.L.S., Gérant des ventes et des achats,
Bernard DORÉ, Gérant de production.*

UN BON MOYEN

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$490,000,000

558 bureaux au Canada

15 succursales à Québec



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

“CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



LES PRODUCTEURS DU SUCRE
D'ÉRABLE DU QUEBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



La plus importante

maison des arts graphiques

du Canada français

au service

des historiens

de chez-nous



IMPRIMEURS - LITHOGRAPHES - STUDIO D'ART - ÉDITEURS

8125, ST-LAURENT, MONTRÉAL 14 — DUpont 8-5781*

Déposez régulièrement, le succès est au bout

Solide comme le rocher de Québec



LE FOYER DE L'ÉPARGNE



SERVICES AU PUBLIC

- Comptes épargne
- Comptes courants
- Coffrets de sûreté
- Valeurs en garde
- Casiers pour dépôts
- Prêts avec garanties
- Prêts personnels
- Prêts hypothécaires
- Chèques de voyages
- Mandats d'argent

CORRESPONDANT EXTÉRIEUR



Fondée en 1848

La Banque d'Économie de Québec

Siège social: 21, rue St-Jean



SUCCESSALES

16 à Québec

2 à Lévis

LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

(Fondée en 1911)

LE PLUS GRAND CENTRE DE CANADIANA
EN AMERIQUE

300,000 ouvrages anciens et nouveaux, neufs et usagés,
périodiques, documents publics, etc.

Spécialité: Canadiana épuisés, incunables, généalogies, monographies,
histoire, littérature, voyages, géologie, biographies, sciences, etc.

Achat et vente de bibliothèques privées

Rayons de bibliothèques à bas prix

Agents et fournisseurs des bibliothèques canadiennes, américaines et
européennes, institutions, collèges, couvents, collectionneurs, etc.

CATALOGUES FOURNIS SUR DEMANDE

Distributeurs des

Cahiers des Dix

Séries complètes, numéros détachés, 1935-1952,
abonnements reçus.

Estimateurs pour compagnies d'assurance-feu
Rédacteurs d'index pour livres et revues

LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

455, rue St-Sulpice,

Montréal, Canada

G. DUCHARME,
Fondateur.

G. MALCHELOSSE,
Gérant.

Harbour 8302

LES PARCS DE LA PROVINCE

Le gouvernement de la province a constitué, dans les grandes régions du Québec, des réserves ou parcs destinés à la récréation de notre population.

Choisis pour la commodité de leur site, la richesse et la variété de leur végétation, l'abondance de leurs ressources sportives, ces parcs ont conservé une beauté primitive à peine effleurée par la construction de quelques camps rustiques; ils sont devenus des lieux de repos, de détente et de distraction comme il en existe peu ailleurs.

Les citoyens de Québec, de même que les touristes, sont invités à visiter les parcs provinciaux. Le réseau routier de la province, l'un des meilleurs de notre pays, conduit à ces régions. Visiter les parcs provinciaux, c'est refaire ses forces au contact de la science.

l'Office provincial de publicité